

Vous êtes résident ou consommateur en Pays Ruffécois ! Soyez également un éco-acteur en vous rendant chez les artisans - commerçants participants. Vous les reconnaîtrez grâce à ce logo.



Liste des commerçants et artisans participants disponible sur :

www.ecodefis.com

Vous êtes artisan - commerçant, et vous souhaitez participer aux éco-défis. Contactez votre CMA 16 au **05 45 90 47 00**.

www.cma-charente.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente
68, avenue Gambetta
16000 ANGOULÊME



Vos artisans - commerçants se mettent au vert !



Avec le label « éco-défis », les artisans - commerçants du Pays Ruffécois agissent en faveur de l'Environnement.



A côté de chez vous,
les artisans - commerçants
de proximité sont les
éco-acteurs de votre
quotidien

En savoir plus
www.ecodefis.com

«Eco-défis» est un label créé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne et ses partenaires.

Il valorise les actions concrètes menées en faveur du développement durable et le rôle clé que joue l'artisanat de proximité dans la ville durable de demain : tri des déchets, optimisation de l'éclairage, action sociale, maîtrise des consommations d'eau... autant d'actions concrètes qui s'inscrivent dans notre quotidien.

Débutés à Vincennes et soutenus par l'ADEME, les « Eco-Défis des commerçants & artisans » gagnent d'autres villes, notamment celles du Pays Ruffécois.

Avec nos artisans -
commerçants de proximité,
protégeons l'environnement
pour faire de nos centres-
villes des éco-quartiers
où il fait bon résider.



En participant, vos
artisans - commerçants
de proximité s'engagent
à relever 3 défis parmi
ces éco-gestes*

1. Economiser l'énergie

Utiliser les étiquettes énergie pour vous guider dans le choix de vos équipements.



Maîtriser notre consommation (ampoules basses consommation, chauffage régulé).

2. Economiser l'eau

Installer des mitigeurs et des économiseurs d'eau sur les robinets.



Installer des chasses d'eau à double et faible débit et des systèmes de marche/arrêt des robinetteries par détection de présence.



3. Réduire le volume d'emballages

Remplacer les sacs en plastique jetables par des sacs ou cabas réutilisables.



4. Privilégier les éco-produits
Favoriser la commercialisation des éco-produits ou des produits de saison.

5. Réduire et trier nos déchets
Effectuer un tri sélectif des déchets dangereux ou d'emballages (piles, ampoules basse consommation, équipements électriques et électroniques).



6. Transport
Mettre en place un service de livraison des clients en utilisant des modes de transport alternatifs ou doux.



*Liste non exhaustive